

Appel à projets régional « politique de la ville » 2019
MODALITES DE SAISIE DES DEMANDES DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DRDJSCS - PROGRAMME 147

- ❖ Consulter la notice pour le dépôt en ligne des demandes de subvention politique de la ville sur le **portail « DAUPHIN »**.
 - Chemin : www.cget.gouv.fr Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville.
 - **Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156*05.**

- ❖ La saisie sur le portail « DAUPHIN » est **obligatoire**.
 - Un accusé de réception du dossier est envoyé au porteur de projet.

1 -Création d'un compte sur le portail « DAUPHIN »

- ❖ **Pour les structures déjà référencées :**
 - Le 15 octobre 2018, la structure a reçu un courriel du CGET l'invitant à créer et activer son compte « usager » dans « DAUPHIN » grâce à un identifiant et un mot de passe **personnels**.
- ❖ **Pour les structures déjà référencées mais n'ayant pas reçu le courriel du CGET :**
 - Demander la création du compte, en joignant l'avis de situation 2019 du répertoire Sirene, à nathalie.lamy@jcs.gouv.fr et drdjscs-cvll-politique-ville@drjcs.gouv.fr
 - Vous recevrez alors un lien d'invitation à créer votre compte.
- ❖ **Pour les nouvelles structures :**
 - L'accès se fait via un compte utilisateur que la structure va créer sur le portail (<https://cget.gouv.fr> ; rubrique Aides et Subventions). La structure choisit son identifiant (une adresse mail valide) et son propre mot de passe.
 - Ce compte permettra à la structure de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour ses informations.

2 -Comment saisir la demande de subvention

- Procéder **obligatoirement** à une saisie de la demande de subvention sur le portail de « DAUPHIN » du CGET : <https://cget.gouv.fr> Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville.
- La connexion au portail de saisie « DAUPHIN » se fait en renseignant son identifiant personnel et son mot de passe.
- Attention de bien sélectionner le bon financeur : dans « Etat », ligne « politique-ville-centre-val-de-loire ».

3 -L'attestation sur l'honneur

- Pour la première demande de subvention, l'attestation sur l'honneur signée par le représentant légal devra être numérisée et rattachée lors de la phase «récapitulatif» dans «DAUPHIN».
- Pour les demandes suivantes, le représentant légal (qui aura au préalable créé son compte nominatif dans «DAUPHIN») est reconnu comme «compte signataire» par le gestionnaire DRDJSCS. Celui-ci pourra alors attester en ligne et ne sera plus obligé de rattacher l'attestation sur l'honneur signée et numérisée.

4 -Modalités à suivre

- Tous les porteurs de projets sollicitant la subvention de la DRDJSCS doivent obligatoirement envoyer, par courriel, un exemplaire signé des dossiers saisis de manière informatique, à la DRDJSCS : nathalie.pronier@jcs.gouv.fr et drdjscs-cvll-politique-ville@jcs.gouv.fr
- Les bilans des actions subventionnées en 2018 sont à joindre aux renouvellements des demandes de subvention 2019. **Ils sont à saisir sur le site du CGET (onglet « aides et subventions » puis « justifier une subvention »).**

Afin de vous aider, vous pouvez :

- consulter le guide de saisie en ligne, en composant le lien :

www.cget.gouv.fr Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville et éditer le guide de saisie d'une demande de subvention,

- contacter la cellule d'accompagnement du CGET (09-70-81-86-94/ supportP147@proservia.fr), qui est à votre disposition pour tout problème de saisie d'une demande de subvention sur le portail Dauphin.

- contacter la DRDJSCS pour toute aide administrative ou financière :

Mme Nathalie LAMY (02 38 42 42 02/ nathalie.lamy@jscs.gouv.fr)

ou la boîte fonctionnelle drdjscs-cvll-politique-ville@jscs.gouv.fr

IMPORTANT

- Le porteur de projets signale et fournit les justificatifs pour tout changement intervenu dans l'association : nom, statuts, liste des personnes en charge de l'administration, adresse du siège social, représentant légal, RIB ou RIP.
- Le nom de la structure et l'adresse de son siège social doivent être identiques sur tous les documents de l'organisme.
- Le dossier peut être accompagné de pièces complémentaires de nature à permettre une meilleure compréhension du projet. Ces pièces sont à rattacher au dossier lors de la saisie en ligne.
- **Lors de la saisie du budget prévisionnel et pour la demande de financement à la DRDJSCS, il est important de saisir le bon financeur : dans « État », ligne : « politique-ville-centre-val-de-loire ». puis « Hors contrat de ville ».**

RAPPEL

- La justification de l'utilisation d'une subvention « politique de la ville » est un préalable au financement de tout renouvellement d'action.
- Il doit être édité et signé par le représentant légal ou la personne ayant délégation de signature.

A NOTER

- Tout reliquat est à inscrire au budget prévisionnel 2019 pour tout renouvellement de demande de financement.